

Nice-Matin 11/7/2013.

Antibes-Juan

Eurosud publicité : 04.92.90.43.50
Rédaction : 1, place Guynemer - Tél : 04.92.90.40.50 - antibes@nicematin.fr

ANTIBES LANDS PARK
 177 FACE
 OUVERT D'AVRIL À SEPTEMBRE
 ENTRE LIBRE
 Juillet à Août tous les jours à partir de 17h - 19h
 Juin & Septembre : Samedi à partir de 14h30 - 16h - 18h
 www.antibesland.net
 RETIREZ DES REDUCTIONS EXCLUSIVES CHEZ NOS PARTENAIRES :
 ... ET CHEZ VOS DIFFUSEURS DE PRESSE

La galère des anciens salariés du « Café Kanter »

Ça fait parler Encore sous contrat mais non rémunérés, les ex-employés de la brasserie de Juan n'ont droit à rien. Ni Chômage. Ni RSA. Leur ancien patron pourrait être mis en examen

Depuis six mois, Sami Chamkhia en est déjà à son troisième crédit à la consommation. Il sait qu'il prend des risques avec ces taux à 20 %. Mais il n'a pas le choix. C'est ça ou la rue. À 31 ans, cet Antibois, marié et père d'une petite fille, n'a plus de quoi payer son loyer. Et il n'a le droit à rien. Ni chômage. Ni RSA. Pis, il ne peut pas exercer légalement d'activité professionnelle...

Sami n'est pourtant pas en situation irrégulière. Il a simplement eu le malheur de servir sur le navire du Café Kanter de Juan-les-Pins, qui a fermé en janvier dernier. Et il n'est pas le seul dans cette galère. Ils sont six employés à vivre de rien depuis que l'établissement exploité sans autorisation pendant quatre ans a été contraint de rendre les clés.

« Le problème, c'est que nos CDI n'ont jamais été résiliés alors que nous ne percevons plus nos salaires, se désolé Sami. Tant que l'on est sous contrat, on ne peut pas travailler pour un autre. On ne peut pas toucher le chômage. C'est insoluble. On veut juste être licencié. Mais notre patron refuse de le faire... »

« Je jouais le rôle de directeur »

Le patron dont parle Sami, c'est Michel Luc, gérant de la SARL « Les Trois Luc ». C'est lui qui a embauché les salariés et qui les a fait travailler. Seulement, ce chef d'entreprise ne s'estime pas l'employeur : « Là-bas, je jouais le rôle de directeur pour le compte de la société HGMG qui détenait la concession, argue-t-il. Je pensais récupérer l'affaire lors du nouvel appel d'offres mais je me suis fait avoir. J'ai fait



Sami, ancien employé du Café Kanter (devenu la Brasserie de la Jetée), survit comme il peut depuis janvier. (Photo Patrice Lapoirie)

des travaux pour rien. Je ne peux malheureusement rien faire pour les employés. Ils doivent se retourner contre la société HGMG au nom de laquelle étaient leurs contrats. Ou ils peuvent demander des comptes à la société « Brasserie de la Jetée » qui ne les a pas gardés après avoir remporté la concession. Et malgré des promesses. Ce n'est, d'ailleurs, pas bien d'avoir laissé des gens sur le carreau. Surtout que certains actionnaires des deux sociétés sont communs (!) »

Plainte contre Michel Luc

Mais cette présentation des faits est loin d'être partagée. C'est peu

de le dire. Une plainte a été déposée contre Michel Luc. Et des poursuites sont désormais engagées pour abus de confiance, abus de biens sociaux, faux et usage de faux. « Les Trois Luc ont littéralement phagocyté la Société HGMG de mon client Henri Guerrier, atteste maître Michel Valiergue, ancien bâtonnier du barreau de Grasse. Monsieur Luc a pris le contrôle de l'entreprise et a arrangé les choses à sa guise. Il a notamment engrangé les recettes et laissé les charges à mon client. Cela représente plus de 400 000 euros de cotisations à l'Urssaf. Monsieur Luc ne peut donc pas aujourd'hui se défilé. Surtout qu'il

a signé les embauches. Son histoire de transfert de contrat ne tient pas. Il faut un accord réciproque entre les parties pour le mettre en œuvre. »

« Quelqu'un devra payer »

Selon nos informations, les poursuites ne seraient pas restées lettre morte. Michel Luc aurait été convoqué par un magistrat instructeur en juin dernier. Mais le rendez-vous a été reporté au mois de septembre. Il pourrait être mis en examen. Ce volet pénal n'a cependant aucune conséquence sur la situation financière des salariés en détresse. C'est le conseil des Prud'hommes qui doit statuer sur leur cas. Deux procédures sont en cours. Un référé afin d'obtenir, au plus vite, la résiliation judiciaire des contrats. Et une procédure au fond afin de récupérer les mois de salaires non perçus.

« Les contrats courent toujours. Les salaires de janvier à juillet sont donc dus, défend Ludovic Letellier, avocat des employés. Peu importe qui est l'employeur ; quelqu'un devra payer... »

PIERRE COMET
pcomet@nicematin.fr

1. La « SARL brasserie de la jetée », est détenue par Sylvain Ugolini, Victor Bensimon. Mais également Henri et Mireille Guerrier, propriétaires d'HGMG.

Repères

■ **Juillet 2008** : Le Café Kanter, détenu par la SARL « Les Trois Luc » s'installe sur le bord de mer de Juan-les-Pins. L'établissement n'a cependant pas de permis d'exploitation. Elle bénéficie de celui de la Société HGMG avec qui il y a rapprochement. Un compromis de vente est, en effet, signé. Il est conditionné à l'obtention du renouvellement de la concession pour 12 ans en 2012.

■ **Mi-2012** : Comme prévu, la SARL « Les Trois Luc » se porte candidate à l'appel d'offres de la Ville. Malheureusement, les choses ne se passent pas comme prévu. Le permis d'exploiter est attribué à « La Brasserie de la Jetée », dont les gérants d'HGMG sont aussi actionnaires. Coup dur pour Michel-Luc qui a beaucoup investi dans l'affaire juanaise même s'il n'en était pas propriétaire. Le Café Kanter refuse de partir.

■ **Décembre 2012** : La Ville d'Antibes met en demeure la SARL « Les Trois Luc » de quitter les lieux avant le 15 janvier 2013. Le délai est respecté mais les clés ne sont pas rendues à la municipalité. À la place, un mot plein d'aigreur est affiché sur la façade du restaurant : « Fermeture pour cause d'expulsion de la mairie d'Antibes ».

■ **Février 2013** : Les clés sont finalement rendues à la Ville. Michel Luc assure alors, dans les colonnes de Nice-Matin, « souhaiter que ces ex-employés puissent tous retrouver un travail ».

■ **Juin 2013** : La page du Café Kanter est tournée sur le littoral de Juan. La Brasserie de la Jetée ouvre ses portes.



(Photo archive Vincent Rossotti)